



BOIS-DES-FILION

Vert l'avenir

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

**1^{er} juillet, jour de déménagement
Comment se débarrasser de vos vieux matelas, de la styromousse et du carton
Inspection des bacs**

Bois-des-Filion, le 17 juin 2025 – Le 1^{er} juillet, c'est la journée annuelle des déménagements au Québec et Bois-des-Filion n'y échappe pas.

Dans votre planification, avez-vous songé à la façon de vous départir de vos vieux matelas et de la styromousse (mousse de polystyrène) ? Une solution : amenez le tout à l'écocentre de Bois-des-Filion situé au 690, rue de la Sablière.

Saviez-vous qu'en 2024, vous avez rapporté 119 matelas à l'écocentre et que 86 % des matières qui les constituent ont pu retrouver une seconde vie plutôt que d'encombrer les sites d'enfouissement.



D'un autre côté, vous avez acquis des biens enveloppés dans la styromousse et vous avez consommé des plats emballés dans des contenants de la même matière; au lieu de les jeter, ramenez-les à l'écocentre.

En 2024, ce sont 212 mètres cubes de cette matière qui ont été détournés des sites d'enfouissement et qui ont été transformés en matériaux isolants et en mobilier urbain, entre autres.



Pour ce qui est du carton, si vous le déposez à côté de votre bac, il ne sera pas ramassé. Afin d'en faciliter la manutention et pour ne pas encombrer inutilement les rues, veuillez découper vos boîtes en sections qui pourront être déposées dans votre bac.



Bois-des-Filion fait partie des chefs de file au Québec en matière de récupération. De 2023 à 2024, votre tonnage de déchets a diminué de 18 % passant de 2 446 tonnes à 2 065 tonnes et l'écocentre a reçu plus de 10 719 visites en 2024.

D'autre part, la Ville procède actuellement à la vérification du contenu des bacs de récupération qui se trouvent en bordure des rues. C'est une étudiante en environnement qui a la responsabilité de vérifier s'ils contiennent des matières contaminantes.

De plus, la coopérative Tricentris, le centre de tri partenaire de Bois-des-Filion, a aussi été mandatée pour procéder à des inspections de bacs durant les mois de juin, juillet et août.

Nous vous rappelons que les règlements municipaux permettent aux fonctionnaires des Services de l'aménagement du territoire, des Travaux publics et de l'environnement, des Services de sécurité incendie et de police d'inspecter le contenu des bacs. En outre, si ce n'est pas nécessaire comme dans la plupart des cas, il n'y aura aucune intrusion, c'est-à-dire que les fonctionnaires n'entreront pas sur votre propriété.

Ces inspections sont rendues nécessaires puisqu'[Éco Entreprises Québec](#), l'organisme provincial qui chapeaute la collecte sélective au Québec, ordonne aux municipalités de diminuer les contaminants des bacs. Et, malheureusement, si les citoyens ne font pas d'effort, les villes pourraient être pénalisées par des coûts additionnels pour pallier la hausse du prix de la gestion des collectes.

Rappelons que les matières contaminantes sont entre autres les contenants aérosol, la styromousse, les contenants et emballages en plastique dit dégradables, les matériaux de construction, les RDD, ou résidus domestiques dangereux (batteries d'auto, piles, bonbonnes de propane, peinture, pneus, ampoules fluocompactes), le matériel électronique et les textiles.

Au carrefour de la couronne métropolitaine et des Basses-Laurentides, Bois-des-Filion, qui souligne ses 75 années d'existence, offre une économie prospère et une qualité de vie incomparable dans un environnement paisible à ses 10 700 habitants.

- 30 -

Informations :

Nicolas Carette
Directeur des Communications
450 621-1460 #1017
ncarette@villebdf.ca